



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Optibon-life, un produit d'assurance de Credimo SA, entreprise d'assurance belge, Weversstraat 6-10, B-1730 Asse Belgique, www.credimo.be. Appelez le 02/454.10.10 pour de plus amples informations. En tant qu'entreprise d'assurance, Credimo SA est soumise au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers, rue du Congrès 12-14, B-1000 Bruxelles. Ce document d'informations clés est d'application au 01/01/2024.

En quoi consiste ce produit?

Type: Le Optibon-life est une assurance d'épargne de la branche 26 de droit belge avec garantie de capital (garanti par l'entreprise d'assurance, de sorte que, à n'importe quel moment, le rendement ne peut être inférieur à 0,00%) et rendement garanti.

Objectifs: placement d'argent, sur une période de 2 ans.

Taux d'intérêt garanti de 2,75 % attribué à partir du jour de la réception de la prime nette (versement hors coûts d'entrée) avec capitalisation, moyennant une formule d'intérêts composés. Le taux d'intérêt est garanti pour la durée du contrat.

Groupe-cible: Le Optibon-life s'adresse à l'investisseur particulier (min. 18 ans et habitant du Royaume) ou aux personnes morales (une entreprise belge, une asbl, un établissement d'enseignement ou une administration publique). Cette assurance-épargne s'adresse aux épargnants qui ont une connaissance suffisante de la branche 26 et sont éventuellement familiarisés avec la branche 26, qui souhaitent placer leur épargne à court terme, à un taux d'intérêt garanti, avec garantie du capital après déduction des taxes éventuels (garanti par l'entreprise d'assurance, de sorte que, à n'importe quel moment, le rendement ne peut être inférieur à 0,00%).

Avantages et coûts: La durée, le terme du contrat, ainsi que le capital que le souscripteur du contrat reçoit au terme, ne dépendent pas de la vie ou du décès d'une personne déterminée.

Au terme du contrat, seront versés, la prime unique nette (versement hors frais d'entrée) et les intérêts garantis capitalisés

Credimo SA ne peut résilier unilatéralement ce contrat. Le contrat prendra fin au terme du contrat ou en cas de rachat total.


Le montant de ces prestations figure dans la section «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?». Le rendement n'est pas influencé par le montant de la prime versée.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque

1 2 3 4 5 6 7

Risque le plus faible Risque le plus élevé

 L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 2 ans. Le risque inhérent au produit pourrait être plus élevé que celui représenté dans l'indicateur de risque si le produit n'est pas détenu pendant toute la période de détention recommandée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque le plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Investissement: 10.000 € - Prime d'assurance : n.a.

Scénarios en cas de vie		1 an	2 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10.224 EUR 2,24 %	10.558 EUR 2,75 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10.224 EUR 2,24 %	10.558 EUR 2,75 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10.224 EUR 2,24 %	10.558 EUR 2,75 %
Scénario favorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10.224 EUR 2,24 %	10.558 EUR 2,75 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 2 ans, de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Credimo n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les contrats de capitalisation font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs.

En outre, les preneurs disposent d'un privilège sur l'ensemble des actifs de l'assureur.

Que va me coûter cet investissement?

Coûts au fil du temps

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour deux périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10.000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Coûts totaux	51 EUR	0 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	-0,51 %	0,00 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	n.a.	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	pas de frais de sortie à l'échéance	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction du portefeuille	n.a.	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	n.a.	l'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée 2 ans. Par sa nature, l'opération de capitalisation est un mode d'investissement dont le rendement s'améliore au fur et à mesure de la durée de détention. Nous recommandons une période de détention de 2 ans afin de permettre à la prime versée d'avoir le temps d'être capitalisée. En cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée, cela peut avoir un impact sur la performance du produit. Pour un investissement jusqu'à la fin de la période de détention recommandée : voir la section Que va me coûter cet investissement?

Rachat: Seul un rachat total est possible.

Dans le cas d'un rachat après 18 mois, aucun frais n'est dû. Dans le cas d'un rachat avant la fin du 18ème mois, l'indemnité se présente comme suit :

- 1,50 % sur la réserve d'épargne si le rachat intervient au cours des 6 premiers mois
- 1,00 % sur la réserve d'épargne si le rachat intervient à partir du 7ème jusqu'au 12ème mois
- 0,50 % sur la réserve d'épargne si le rachat intervient à partir du 13ème jusqu'au 18ème mois

Indemnité de rachat particulière: une correction financière peut être appliquée sur le rachat pendant la durée du contrat. La valeur de rachat est alors corrigée par un facteur reflétant l'évolution des taux d'intérêt du marché.

En tous les cas, la valeur de rachat ne peut jamais être inférieure au versement net.

Une demande de rachat peut être présentée au moyen d'une demande datée et signée par le preneur d'assurance.

Risques: Cette assurance d'épargne branche 26 peut comporter certains risques dans le cas d'un rachat anticipé:

- des frais de rachat peuvent être imputés;
- les frais de rachat peuvent être majorés sur base de la valeur de marché du montant racheté.

Cette assurance d'épargne branche 26 est sujet au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le souscripteur puisque le taux d'intérêt est garanti pendant la durée du contrat.

Aucune indemnité n'est due en cas de résiliation dans les 30 jours qui suivent l'entrée en vigueur du contrat.

Comment puis-je introduire une réclamation?

Pour toute question vous pouvez, en première instance, vous adresser à votre intermédiaire d'assurance. Toutes les plaintes concernant ce produit peuvent être transmises à Credimo, Service de Gestion des Plaintes (gestiondesplaintes@credimo.be), Weversstraat 6-10 à B-1730 Asse. Si la solution proposée par Credimo ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des Assurances (info@ombudsman-insurance.be), Square de Meeûs 35 à B-1000 Bruxelles, www.ombudsman-insurance.be.

Autres informations pertinentes

Information

Les conditions générales sont disponibles gratuitement auprès de votre courtier et sur le site internet www.credimo.be. Chaque année, vous recevez, conformément à la loi, un relevé complet de votre contrat. Pour toutes autres informations relatives au produit, vous pouvez consulter le document "Fiche info".